

LOCALE

# La nouvelle carte du stationnement payant à partir du 2 novembre

 3 min

Les zones verte et orange s'étendent pour « favoriser les rotations ».

Victor Guilloteau

vguilloteau@midilibre.com

Si le marquage au sol a débuté la semaine passée, l'installation des horodateurs débute ce lundi, dans le cadre de l'extension des zones de stationnement payant dans le centre-ville de Sète. La Ville a, en effet, annoncé de nouvelles zones de stationnement vertes (favorisant la longue durée) à travers le centre-ville. Elles englobent (notre infographie ci-contre) le quartier des Quatre ponts, les secteurs de la rue Paul-Bousquet et du commissariat, les artères attenantes au quai d'Orient, ou encore le bas du Quartier Haut (rues Pascal, du Palais, Ribot). « Cette extension permettra de limiter le stationnement de "voitures ventouses" qui occupent une place sans limite, au détriment des résidents », justifie la Ville, qui ne parvient pas, ces derniers jours, à éviter la pluie de commentaires négatifs sur les réseaux sociaux...

## Un abonnement à 18 €/mois, sans garantie...

Deux lieux passent aussi en zone orange (courte durée car moins avantageux) : la partie "haute" de la rue Paul-Bousquet « afin de favoriser la rotation et l'accès aux commerces », et le quai de la Consigne, en prolongement de la promenade Marty, elle-même déjà en zone orange. Le quartier Victor-Hugo, lui, ne bouge pas.

Note importante, les horodateurs ne seront opérationnels que le 1er novembre, « pour une entrée en service le 2 novembre au matin », informe la Ville. Il faut toutefois espérer que les agents de police municipale ne seront pas trop pointilleux les premiers jours...

Côté abonnement, le tarif mensuel pour les résidents sétois est fixé à 18 €/mois (ou 200 €/an). Le tarif artisan est à 42 €/mois, tout comme l'abonnement non-résident. Au total, le nombre de places de stationnement payant en surface sera porté de 1 404 à 2 115 en zone verte. De 684 à 738 places en zone orange.

« Tous ces efforts répondent à une demande en constante augmentation, plaide l'adjoint au maire Vincent Sabatier, qui prend pour preuve les 142 demandes en attente d'abonnement dans les parkings, dont 60 au Canal et 80 aux halles. D'où l'utilité de créer de nouveaux parkings pour répondre à ces demandes d'abonnement. »

La zone verte payante en surface est une offre « très attractive réservée aux résidents », défend également l' élu, qui ne garantit pas, pour autant, aux résidents de trouver une place au pied de leur logement... « C'est une formule mise en place pour faciliter la vie aux habitants de ces quartiers et éviter la saturation de la ville », appuie encore Vincent Sabatier. De quoi convaincre les plus sceptiques ?

S'abonner auprès de Felicitta, en ligne ([www.felicittaparc.com](http://www.felicittaparc.com)) ou au bureau de Felicitta au parking des Halles.

Le stationnement en voirie est actuellement gratuit entre 12 h et 14 h (zones verte et orange). En zone orange, cette tranche gratuite va être supprimée pour appliquer le tarif horaire, « afin d'augmenter les rotations de véhicule ». Le créneau 12 h-14 h reste, lui, gratuit sur la zone verte.



**Sète : zones de stationnement payant à partir du 2 novembre**

**Zone longue durée**

**Zone courte durée**